



Assemblée générale

Distr. générale
15 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 92 b) de l'ordre du jour

Formation et recherche : Université des Nations Unies

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Azanaw Tadesse **Abreha** (Éthiopie)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur l'alinéa b) du point 92 de l'ordre du jour (voir A/59/490, par. 2). Elle s'est prononcée à son sujet à ses 35^e et 39^e séances, les 17 novembre et 14 décembre 2004. Il est rendu compte de l'examen de cet alinéa dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/59/SR.35 et 39).

II. Examen du projet de résolution A/C.2/59/L.35 et Rev.1

2. À la 35^e séance, le 17 novembre, le représentant du Japon, au nom des pays ci-après : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Angola, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Danemark, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Irlande, Islande, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malawi, Maroc, Micronésie (États fédérés de), Nicaragua, Niger, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Moldova, République démocratique populaire lao, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Slovénie, Swaziland, Thaïlande, Turquie, Tuvalu, Ukraine et Viet Nam, a présenté un projet de résolution (A/C.2/59/L.35) intitulé « Université des Nations Unies » et a informé la Commission que l'Algérie s'était retirée de la liste des auteurs.

* Le rapport de la Commission sur ce point sera publié en trois parties, sous la cote A/59/490 et Add.1 et 2.



3. À la même séance, le représentant du Japon a révisé oralement le projet de résolution comme suit :

a) Au paragraphe 3, les mots « et des pays en transition » ont été insérés après les mots « des pays en développement »;

b) Au paragraphe 4, le mot « Allemagne » a été inséré après les mots « à Bonn ».

4. Le projet de résolution tel qu'il avait été oralement révisé se lisait comme suit :

« L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures sur l'Université des Nations Unies, notamment la résolution 57/267 du 20 décembre 2002,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies, présenté par le recteur de l'Université le 16 novembre 2004, et le rapport du Secrétaire général,

Consciente de l'importance des contributions intellectuelles apportées par l'Université au système des Nations Unies,

Remerciant vivement les gouvernements et les autres entités publiques ou privées qui ont fourni des contributions volontaires pour soutenir l'Université,

1. *Prend note avec satisfaction* de l'application du "Plan stratégique 2000 : promouvoir les connaissances aux fins de la sécurité et du développement de l'humanité", qui définit les grandes orientations des programmes exécutés, l'accent étant mis sur les préoccupations prioritaires des Nations Unies et la nécessité d'allier la théorie à la pratique sous un angle mondial, et prie l'Université des Nations Unies de continuer à accorder l'importance voulue aux programmes prioritaires du système des Nations Unies;

2. *Accueille avec une vive satisfaction* les initiatives fructueuses prises par l'Université pour faire connaître ses travaux, y compris ceux de ses centres et programmes de recherche et de formation, et leur donner un plus grand retentissement, pour renforcer ses liens avec le système des Nations Unies et sa contribution aux activités de ce dernier, et pour créer de nouveaux réseaux d'activité avec les milieux universitaires des pays hôtes, dont le Japon, et l'encourage à poursuivre ces efforts;

3. *Remercie tout spécialement* l'Université de l'appui qu'elle apporte aux chercheurs des pays en développement et des pays en transition, en particulier aux jeunes chercheurs, en développant les capacités et les réseaux;

4. *Félicite* l'Université de l'inauguration à Bonn (Allemagne) du nouveau programme de recherche et de formation sur l'environnement et la sécurité humaine, et l'encourage à poursuivre ses efforts en vue de créer une masse critique de centres et de programmes de recherche et de formation dans le monde entier, qui visent plus particulièrement à répondre aux besoins urgents et aux préoccupations des pays en développement;

5. *Se félicite* de l'adoption et de l'utilisation par l'Université de techniques informatiques de diffusion de l'information et d'enseignement dans le cadre de son initiative d'enseignement en ligne, en particulier de la création de l'Université virtuelle mondiale, qui facilite le développement des activités menées dans les domaines de l'éducation et de la formation, et recommande d'intensifier ces activités;

6. *Prend note avec satisfaction* du développement de l'initiative conjointe de l'Université et de l'Office des Nations Unies à Genève consistant à organiser chaque année, entre le système des Nations Unies et les autres entités s'occupant de recherche et d'analyse des politiques, des rencontres thématiques sur la recherche et les politiques;

7. *Encourage* l'Université à continuer à mettre en œuvre la proposition du Secrétaire général relative à des mesures novatrices visant à améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organismes des Nations Unies, notamment en dressant une liste de thèmes d'intérêt commun et en leur donnant la priorité;

8. *Prie* le Secrétaire général d'encourager les autres organismes des Nations Unies à tirer davantage parti des capacités de l'Université pour mobiliser un réseau mondial de spécialistes de la recherche appliquée afin d'aider les Nations Unies à résoudre les problèmes urgents qui se posent dans le monde au moyen de la recherche et du renforcement des capacités;

9. *Prend note avec satisfaction* des gains de productivité que l'Université a obtenus en utilisant de manière optimale des ressources modestes et limitées, et souligne que l'Université doit toujours rechercher l'efficacité dans l'exécution de ses activités;

10. *Note avec satisfaction* que l'Université s'efforce d'élargir et de diversifier sa base de financement et invite la communauté internationale à lui verser des contributions volontaires, destinées en particulier à son Fonds de dotation, afin d'affermir son identité distincte au sein du système des Nations Unies et de la communauté universitaire internationale;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session une question intitulée "Université des Nations Unies". »

5. À la 39^e séance, le 14 décembre 2004, le représentant du Japon a présenté un projet de résolution révisé (A/C.2/59/L.35/Rev.1) intitulé « Université des Nations Unies », et l'a révisé oralement en insérant au paragraphe 3 de la version anglaise, après les mots « from developing countries and the », les mots « countries with ».

6. À la même séance, se sont portés coauteurs du projet de résolution révisé les pays ci-après : Algérie, Botswana, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, El Salvador, Érythrée, Inde, Lesotho, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Soudan, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Yémen et Zimbabwe.

7. Toujours à la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/59/L.35/Rev.1 tel qu'il avait été oralement révisé (voir par. 8).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

8. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures sur l'Université des Nations Unies, notamment la résolution 57/267 du 20 décembre 2002,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies¹, présenté par le recteur de l'Université le 16 novembre 2004, et le rapport du Secrétaire général²,

Consciente de l'importance des contributions intellectuelles apportées par l'Université au système des Nations Unies,

Remerciant vivement les gouvernements et les autres entités publiques ou privées qui ont fourni des contributions volontaires pour soutenir l'Université,

1. *Prend note avec satisfaction* de l'application du « Plan stratégique 2000 », qui définit les grandes orientations des programmes exécutés, l'accent étant mis sur les préoccupations prioritaires des Nations Unies et la nécessité d'allier la théorie à la pratique sous un angle mondial, et prie l'Université des Nations Unies de continuer à accorder l'importance voulue aux programmes prioritaires du système des Nations Unies;

2. *Accueille avec une vive satisfaction* les initiatives fructueuses prises par l'Université pour faire connaître ses travaux, y compris ceux de ses centres et programmes de recherche et de formation, et leur donner un plus grand retentissement, pour renforcer ses liens avec le système des Nations Unies et sa contribution aux activités de ce dernier, et pour créer de nouveaux réseaux d'activité avec les milieux universitaires des pays hôtes, dont le Japon, et l'encouragement à poursuivre ces efforts;

3. *Remercie tout spécialement* l'Université de l'appui qu'elle apporte aux chercheurs des pays en développement et des pays en transition, en particulier aux jeunes chercheurs, en développant les capacités et les réseaux;

4. *Note avec intérêt* l'inauguration à Bonn (Allemagne) du nouveau Programme de recherche et de formation et encourage l'Université à poursuivre ses efforts en vue de créer une masse critique de centres et de programmes de recherche et de formation dans le monde entier, qui visent plus particulièrement à répondre aux besoins urgents et aux préoccupations des pays en développement;

5. *Se félicite* de l'adoption et de l'utilisation par l'Université de techniques informatiques de diffusion de l'information et d'enseignement dans le cadre de son

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 31 (A/59/31).

² A/59/566.

initiative d'enseignement en ligne, en particulier de la création de l'Université virtuelle mondiale, qui facilite le développement des activités menées dans les domaines de l'éducation et de la formation, et recommande d'intensifier ces activités;

6. *Prend note avec satisfaction* du développement de l'initiative conjointe de l'Université et de l'Office des Nations Unies à Genève consistant à organiser chaque année, entre le système des Nations Unies et les autres entités s'occupant de recherche et d'analyse des politiques, des rencontres thématiques sur la recherche et les politiques;

7. *Encourage* l'Université à continuer à mettre en œuvre la proposition du Secrétaire général relative à des mesures novatrices visant à améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organismes des Nations Unies, notamment en dressant une liste de thèmes d'intérêt commun et en leur donnant la priorité;

8. *Prie* le Secrétaire général d'encourager les autres organismes des Nations Unies à tirer davantage parti des capacités de l'Université pour mobiliser un réseau mondial de spécialistes de la recherche appliquée afin d'aider les Nations Unies à résoudre les problèmes urgents qui se posent dans le monde au moyen de la recherche et du renforcement des capacités;

9. *Prend note avec satisfaction* des gains de productivité que l'Université a obtenus en utilisant de manière optimale des ressources modestes et limitées, et souligne que l'Université doit toujours rechercher l'efficacité dans l'exécution de ses activités;

10. *Note avec satisfaction* que l'Université s'efforce d'élargir et de diversifier sa base de financement et invite la communauté internationale à lui verser des contributions volontaires, destinées en particulier à son Fonds de dotation, afin d'affermir son identité distincte au sein du système des Nations Unies et de la communauté universitaire internationale;

11. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session une question intitulée « Université des Nations Unies ».